

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 15 octobre 2020**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1029	20	8	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 15 octobre 2020 à 14 h** à SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, salle du Pôle de Proximité de la Communauté de communes, sur convocation du 29 septembre 2020.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : David LEGOUET

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jacques COQUELIN, canton Valognes
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Compte épargne temps (CET) : déplafonnement suite à la crise sanitaire Campagne 2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de compte épargne temps dans la fonction publique territoriale pour faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire, et la proposition par dérogation aux dispositions de l'article 7-1 du décret du 26 août 2004 susvisé,

Vu le rapport de séance du 15 octobre 2020 relatif au déplafonnement du compte épargne temps (CET), en lien avec la période COVID-19 destiné aux agents du SMEL, selon les mêmes avantages que les agents du conseil départemental de la Manche ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide, au titre de l'année 2020, de l'augmentation du nombre de jours maximum pouvant être inscrits sur le compte épargne temps de 60 à 70 jours.

Les jours excédant le plafond global de droit commun (60 jours) pourront être maintenus sur le CET ou être consommés selon les modalités définies aux articles 3-1 et 5 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'O' followed by several horizontal strokes.